



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° **2026-159**
Objet : **Tarifs de l'École
Municipale de Musique et de
Danse : Année scolaire 2026/2027**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six à la
Salle Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Nadine FORTOUL à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Olivier LEFRANÇOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Madame Aurélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Martine ASSANDRI, Madame Annabelle CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD

Représentés :

Madame Audrey CEARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Monsieur Johan HAQUIN donne pouvoir à Monsieur Bruno ROUSSEY
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Anne DHORNE
Monsieur Alexandre MICHEL donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON

Madame le Maire rappelle que les tarifs de l'École Municipale de Musique et de Danse sont fixés par année scolaire. Pour l'année 2026-2027 Madame le Maire propose une augmentation des tarifs de 2 %. Ils ont été soumis en première lecture et approuvés par la commission culture du 29 avril 2026, et par le conseil d'école du 6 mai 2026.

Dans un souci de légalité avec les organismes publics, il convient de valider les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2026/2027.

Il est proposé de retenir les principes suivants pour les tarifs de l'année scolaire 2026/2027 :

- Une hausse de 2 % sur l'ensemble des tarifs.
- Le maintien d'un tarif réduit pour le deuxième enfant d'une même famille.
- Le maintien d'un tarif spécifique pour les habitants de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon considérant que la CCSP participe au financement de l'École Municipale de Musique et de Danse d'Embrun.

La grille tarifaire 2026/2027 proposée s'établit comme suit :

Elèves de la CCSP				
		1er enfant	2ème enfant	Adulte
Chorale ou Formation Musicale Ou Eveil	Trimestre	25.60	17.15	34.10
	Année	76.80	51.45	102.30
Formation musicale et instrument	Trimestre	68.25	51.20	85.40
	Année	204.75	153.60	256.20
Cursus non diplômant	Trimestre	68.25	51.20	
	Année	204.75	153.60	
Danse ou Instrument seul	Trimestre	51.20	42.75	59.60
	Année	153.60	128.25	178.80
Elèves de l'extérieur				
Chorale ou Formation Musicale ou Eveil	Trimestre	68.35	60.90	76.80
	Année	205.05	182.70	230.40
Formation musicale et instrument	Trimestre	111.00	93.95	126.20
	Année	333.00	281.85	378.60
Cursus non diplômant	Trimestre	111.00	93.95	
	Année	333.00	281.85	
Danse ou Instrument seul	Trimestre	93.95	85.40	102.50
	Année	281.85	256.20	307.50
Pour tous les élèves				
Location des instruments	Trimestre	42.75		
	Année	128.25		
Harmonie Municipale ou Atelier	Trimestre	25.60		
	Année	76.80		

L'inscription est annuelle et définitive, toutefois, dans le cas d'inscription de plusieurs enfants du même foyer ou d'inscriptions à plusieurs disciplines générant des sommes importantes, le règlement en trois versements égaux est accordé.

Les adultes pratiquant un instrument sont automatiquement inscrits en Formation Musicale et règlent le montant correspondant.

Pas de cursus non diplômant pour les adultes CCSP et hors CCSP, celui-ci concerne uniquement :

- Les collégiens,
- Les enfants issus des orchestres du projet « musique à l'école »,
- Les élèves provenant des classes initiation ou du cycle diplômant.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole en date du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission culture et patrimoine en date du 29 avril 2026 ;

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

Le 8 juin 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

La secrétaire de séance
Nadine FORTOUL



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.